

L'ABEILLE.

IMPRIMERIE TOUTES LES JOURS, PAR F. DELAUNAY.

NOUVELLE-ORLEANS.
Lundi, 15 Juin 1829.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orleans, 15 Juin.

Dans la séance du Conseil de Ville de Samedi dernier, on a proposé que les terrains de la ville situés entre les rues du Canal, des Communales, de la Levée, et des Magasins, soient mis à l'enchère, le 15 Juillet, à rente à cens, pour le terme de 99 ans, à raison de 6 pr. cent, le plan des édifices qu'on serait tenu d'y construire devant être tiré par le voyer de la ville.

Cette proposition sera reprise en considération Samedi prochain.

Les nouvelles d'Europe que nous avons reçues par le courrier d'hier, ne sont que d'un jour plus fraîches que celles reçues directement, c'est-à-dire du 24 Avril, de Londres. Nous n'y trouvons rien d'intéressant.

CONSEIL DE VILLE DE LA N.-ORLEANS.

Séance du 13 Juin 1829.

Présidence de M. Fleitas.

Tout les membres sont présents. Le secrétaire donne lecture de la lettre du Maire; et ensuite, sur l'invitation du président, il fait connaître le résultat des différentes élections d'Aldermen, qui ont eu lieu samedi dernier. La vérification des titres de chacun est renvoyé à un comité composé de MM. Montreuil, White et Rodguez.

Après un recès de quelques instans, qui est accordé au comité, pour procéder à l'opération dont il est chargé, M. Montreuil vient au nom de ce comité, déclarer qu' M. M. Field, Peters, Holland, Roubert, Freret et Withers sont bien et dûment élus et ont toutes les qualités requises pour jour du droit de siéger au Conseil; ce rapport étant mis aux voix est adopté.

On prend en considération la lettre du Maire, et l'on s'occupe d'abord d'un paragraphe relatif à une transaction pendante depuis longtemps entre le Conseil et l'Eglise Presbytérienne; le Maire pense qu'il serait urgent de nommer un comité spécial pour s'occuper de cet objet. Le secrétaire observe que ce comité a déjà été nommé; mais M. le président ayant fait connaître que deux des membres de ce comité ne faisaient plus partie du Conseil, M. M. Montreuil, Peters et Freret sont désignés pour s'occuper de cet objet.

Le comité de pavage est ainsi composé: M. M. Holla, Reid et Rodriguez.

Le deuxième paragraphe de la lettre du Maire a rapport au retard de la rentrée des fonds. M. White demande qu'il soit enjoint au comité des finances de s'occuper sérieusement des moyens à employer pour mettre la ville en état de rentrer le plus tôt possible dans ses fonds.

Le Maire demande l'autorisation d'acheter du bois de chauffage pour la pompe à feu.—Sur motion de M. Rodriguez, accordé.—Ce magistrat sollicite de plus une augmentation de \$10 sur les appointemens donnés à M. Hoffman, employé de la ville. Après une assez longue discussion sur cet objet, le Conseil accorde cette augmentation.

Le Conseil s'occupe ensuite d'une lettre écrite par M. Livingston au Maire. On sait que M. Livingston a été chargé de défendre la cause de la ville, dans le procès pendant entre elle et le gouvernement général à propos de quelques terres comprises dans les limites de la cité, sur lesquelles l'une et l'autre revendiquent des droits de propriété; par la lettre dont il s'agit il fait connaître au Maire qu'il consent à s'occuper de cette affaire, moyennant la somme préalable de \$1500, qu'il tire sur lui en une traite et, dans le cas de gain de cause, il laisse à la générosité du conseil à déterminer la fraction qui lui sera allouée, pour prix de ses services, en faisant tant pour cent sur l'évaluation totale des propriétés revendiquées.

M. Holland, qui annonce qu'il connaît toute l'importance de cette affaire, pense que la somme de \$1500 n'est nullement exagérée, et que si la lettre de change n'était pas payée, le gouvernement général pourrait employer M. Livingston pour sa cause, et que par là le Conseil perdrait un défenseur qui, par ses lumières et ce qu'il connaît des localités, doit lui être de la plus grande utilité.

M. Montreuil demande que la fraction pour cent qui devra être payée à M. Livingston en sus des \$1500, en cas de gain, soit déterminée séance tenante.

M. Rodriguez s'y oppose; et ce qui donne lieu à une discussion assez longue, entre cet hon. membre et le préopinant.

MM. Blanc et White y prennent également part; à la suite, M. Holland propose une résolution tendant à autoriser le Maire à accepter ladite traite, et à la payer à son échéance.—Adopté.

On continue de s'occuper de la lettre du Maire; il annonce que les Dames Religieuses offrent de donner, en paiement de ce qu'elles doivent à la ville pour le pavage, des billets qu'elles ont en portefeuille, au lieu de leurs propres billets.—Adopté.

On lit une lettre de l'avocat de la ville, transmise par le Maire. Vous le fait auquel elle a rapport: M. Bond, qui a acquis la propriété connue depuis long-temps sous le nom de maison du gouvernement, fait rebâtir cette maison, qu'il reconstruit entièrement, et se sert des anciens murs, dont l'un (celui du côté de la levée) empiète de 7 à 8 pouces sur l'alignement de la ville. L'voyer est intervenu et a signifié à M. Bond de reculer son mur; mais ce dernier avait répondu qu'aux termes de la loi il croyait être en droit de continuer sa bâtisse, un rapport a été fait au conseil, qui a chargé son avocat de s'occuper de cel-

l'ion à cet égard: nous la ferons connaître lorsque cette affaire sera prise en considération.

Sur motion de M. Holland, elle est renvoyée à la séance prochaine pour être discutée.

(La suite au prochain numéro.)

FEUILLETON.

LE FRANÇAIS A DRESDE.

Un jeune Français que des affaires tenaient éloigné de sa patrie, se trouvait à Dresde plongé dans l'isolement et la tristesse. Chaque soir, il se rendait sur les rives de l'Elbe; il aimait à y rever à ses amis absents, à sa famille placée si loin de lui, et trouvait de la consolation dans ces souvenirs du cœur.

Ses promenades solitaires avaient été remarquées. Chaque soir, il rencontrait une jeune beauté qui paraissait, comme lui, rêver et fuir les humains. Seulement, il y avait toujours quelque chose de mystérieux dans son apparition, de pittoresque dans sa parure, qui aurait pu faire croire que, semblable à la Glauque de Virgile, elle se cachait pour être vue. Tantôt volant sa taille légère d'un long tissu blanc, elle se glissait parmi les ruines d'un château voisin comme une ombre fugitive; tantôt, vêtue d'une robe de dent, aux doux éclats de la lune, on la voyait immobile et rêveuse, appuyée sur le débris d'une colonne; d'autres fois, elle était en parure éblouissante, couverte de bijoux et d'or, elle apparaissait à la tête couronnée de diamans; on eût dit une de ces intelligences supérieures qui, au temps de la féerie, daignaient consoler les pauvres mortels. Notre jeune voyageur crut bientôt s'apercevoir qu'il était l'objet de son attention; il la suivait involontairement des yeux, mais il ne cherchait point à lui parler et restait dans l'indifférence. Un soir, comme il se reposait sur un banc de gazon, un petit page, galamment vêtu, vint s'asseoir à ses côtés, et le regardant d'un air malin: "Il faut, lui dit-il, que vous ne soyez pas Français, car ma maîtresse est la plus jolie femme de Dresde, vous la voyez chaque jour et vous ne lui avez pas encore dit. Voici cependant un billet qu'elle m'a chargé de vous remettre."

Il lui parlant ainsi, il lui présente un papier sur lequel une main légère avait tracé ces mots:

"Laissez les graves méditations; le matin de la vie est fait pour animer. Je veux vous couronner de roses et vous rappeler au plaisir. Belle et volage comme Ninon, je connais des secrets pour toutes les peines. Hâtez-vous, le tems fuit, et l'amour passe comme un oiseau."

Etourdi d'une si singulière aventure, le Français resta muet; le frisson de page rit de son embarras, lui tend la main et l'entraîne. Ils arrivent à quelque distance du rivage; un équipage les reçoit, traverse la ville au galop, et ne s'arrête qu'à la porte d'un palais orné d'une double colonnade. Pendant cette course rapide, le petit page ne cessait de balancer son compagnon sur sa tristesse et son amour pour la solitude. Il lui vantait le bonheur d'être enlevé par une jolie femme, faisait allusion au grand Amadis sur la riche pauvre, il lui donnait le nom de Brantôme. Quant au jeune voyageur, il cherchait à déguiser son embarras sous une feinte hardiesse; mais il s'étonnait de s'être laissé entraîner si loin, et, sans un peu de honte et de curiosité, peut-être il eût pris la fuite à l'instant.

Arrivé aux portes du palais, il descendit sous un peristyle de marbre blanc; le page le tenait toujours par la main, et le guidait, d'un air mystérieux, à travers une suite d'appartemens magnifiques; mais tout-à-coup il disparait: une porte s'ouvre, et dans le fond d'un houdoir où l'on avait prodigué ses merveilles, à travers un nuage de parfums qui brûlaient dans des ca-solettes d'or, il voit la belle inconnue penchée sur des corbeilles de fleurs, dont ses mains tressaient une couronne. Ses longs cheveux blonds flottaient à l'aventure; ses yeux étaient de la couleur du ciel, et son sourire était plein de volupté. Dès qu'elle aperçut le jeune homme, elle vola au-devant de lui, et posant sur sa tête, d'un air enchanter, la couronne qu'elle venait d'achever: "Je tiens ma promesse, lui dit-elle; je couronne ce front de roses, pour en écarter le souci." Puis elle ajouta, en baissant les yeux avec un léger embarras, qui ressemblait à la pudeur, qu'elle n'avait pu le voir sans être touchée de sa tristesse et sans désirer d'en connaître la cause. Alors commença entre eux un entretien animé par l'esprit et la grâce; l'étrangère joignait à la vivacité française cet abandon qui ressemble à l'amour; elle voulait passer de sa vie comme l'oiseau qui chante, comme la fleur qui s'épanouit. "Les maux sont notre ouvrage, disait-elle, mais les plaisirs viennent des dieux; il faut se hâter de les recevoir à mesure qu'ils s'échappent de leurs mains. La grande maxime pour être heureux, c'est de n'appuyer sur rien, de glisser au milieu des objets, sans jamais s'y arrêter. Ceux qui mettent de l'importance aux événemens de la vie sont toujours malheureux. L'expérience nous dit: Effleure et ne médite pas; car tu es créé pour jouir et non pour comprendre."

Plus elle ajoutait avec un aimable sourire: "On assure que ma beauté passera, je veux le croire; mais je suis belle aujourd'hui; je le serai demain, et je connais trop le néant de la vie pour m'inquiéter d'un plus long avenir." En prononçant ces mots, elle enlaçait le jeune homme de ses bras amoureux, excitait ses transports et ravissait son âme. La couronne qu'elle avait posée sur son front, semblait à celle qu'Ogier le Danois reçut de la fée Morgane, semblait avoir le don de faire oublier tout deuil, mélancolie et tristesse.

penchement quelconque de sa dame, ni de pays, ni de parents; car tout fut mis lors en oubli pour mener joyeuse vie."

Un milieu de ces deux entretiens, le page vint annoncer que le souper était servi; alors ils passèrent dans une pièce tendue de satin bleu, drapé de gaze d'argent.

Une troupe de jeunes filles, légèrement vêtues, couvraient la table des mets les plus exquis; les fleurs et les arbrisseaux les plus rares s'élevaient en amphithéâtre dans le fond de la salle où ils formaient un coup-d'œil ravissant. Un globe de lumière, à moitié caché derrière le feuillage, répandait sur cette scène des reflets semblables à ceux de la lune, lorsqu'elle brille au sommet d'un bois solitaire. Les sons de plusieurs harpes se faisaient entendre dans le lointain, mais avec une mélodie si douce, que le silence en était à peine interrompu; c'était comme le murmure confus des ombres heureuses sur les bords des Champs Élysées. Enfin, il y avait dans ce spectacle un air de féerie et d'enchantement auquel nul mortel n'eût résisté. Le jeune Français n'y résista point; les vins exquis, les parfums, la musique, l'aspect de ces jeunes beautés à la taille svelte, ces richesses qui éblouaient les yeux; et plus que cela, les regards languissans, les paroles séductrices de la belle inconnue, néantèrent ses sens d'une volupté charmante. Devenu le héros d'une aventure extraordinaire, n'ayant ni le tems, ni la volonté de réfléchir, il céda à l'entraînement d'une situation si nouvelle.

Les roses galans, les saillies piquantes se succédèrent avec rapidité; sa surprise, sa curiosité, les mystères dont on s'environnait, ajoutaient encore à ses plaisirs; et ce pendant au milieu de tant de délices, il cherchait vainement à ressaisir quelques éclairs d'un bonheur qu'il avait goûté autrefois, et qu'il ne retrouvait plus. Au lieu de cette ivresse dont son âme avait épuisé le charme, il n'éprouvait que des transports mêlés d'amertume et de regrets. Hélas! on ne lui présentait que la coupe de Circé, et ses lèvres avaient touché à celle du véritable amour.

Huit jours s'écoulèrent dans un étourdissement continuel; environné d'une troupe de nymphes qui ne cherchaient qu'à lui plaire, il avait tout tenté pour connaître le nom de leur maîtresse, mais sa curiosité toujours excitée, n'avait jamais été satisfaite. Le soir du neuvième jour, l'inconnue, quittant ses parures éblouissantes, se revêtit d'une simple tunique blanche. Jamais elle n'avait paru si vive, si languissante, si adorable; elle lui adressait les plus tendres discours, et lui rappelait d'un air malin les dernières lignes de son billet, elle répétait à chaque instant: "Hâtez-vous, le tems fuit, et l'amour passe comme un oiseau."

Après le souper qui fut délicieux, elle se couvrit d'un long voile, et se livrant à des jeux, que longtemps après les beautés du nord firent connaître à la France, elle se montra dans les attitudes les plus gracieuses, et dans les formes les plus opposées: c'était Vénus sortant du bain et se cachant sous une gaze légère; Héloïse, fuyant le palais de Ménelas avec le beau Paris; Callisto, errante dans son île, terrible, échouée, et suivie de ses nymphes qui poussaient des cris de fureur. Mais, tout à coup, la scène change, l'inconnue reprend sa sérénité, agit une piquette magique, et s'avancant dans une attitude majestueuse: "Chevalier, lui dit-elle, un pouvoir plus fort que le mien m'oblige à vous rendre la liberté; je romps le charme qui vous retenait; plus de soucis, courrez à de nouveaux plaisirs, hâtez-vous, le tems fuit, et l'amour passe comme un oiseau." Alors elle continua sa marche, et suivie de tout son cortège, elle sortit du salon, dont les portes se refermèrent aussitôt. Notre jeune héros croyait à chaque instant la voir réparaître, mais, après quelques minutes d'attente inutile, il se levait pour sortir lorsqu'il aperçut le petit page qui venait à lui d'un air plein de tristesse. Il voulut l'interroger sur ce qui se passait; mais le page mettant le doigt sur ses lèvres, lui fit signe de le suivre et de garder le silence.

Arrivé sous le péristyle de marbre, on le fit monter dans une voiture; elle part, rentre dans la ville, s'arrête à la porte de son logement, et disparaît. Tous ces événemens se passèrent avec tant de rapidité, qu'en se trouvant dans cette chambre, qu'il avait abandonnée neuf jours auparavant, il craignit un moment d'avoir été la dupe des illusions d'un songe.

Le lendemain il courut chez le comte de B... et s'empressa de lui confier son aventure. Pendant ce récit, le comte changea plusieurs fois de couleur; enfin il lui dit: "J'ai longtemps désiré la faveur qui vient de vous être accordée; je crois connaître la beauté dont vous avez fait la conquête, ou plutôt il n'y a dans toute la Saxe qu'une seule femme qui puisse élever une aussi grande magnificence. Cette beauté est célèbre; elle fut élevée par les soins du comte de Brüt; cet heureux favori lui inspira ces goûts voluptueux, cette philosophie charmante, qui font envier la vie comme un jour de fête. Son dessein était de la donner au roi, afin de captiver une faveur qui l'avait déjà élevé si haut; mais il ne put résister à tant de charmes, et son élève mit au monde son cœur. Il lui a laissé en mourant des trésors qu'elle a dissipés. Habile à suivre la philosophie de son maître, elle vit comme Ninon, comme Aspasie, sachant bien que, pour mériter leur gloire, il faut d'être heureuse comme elle. En ce moment, elle prodigue les richesses d'un juif, qu'elle a préférés aux plus grands seigneurs de la cour, car il est jeune, beau et millionnaire. Il est absent depuis un mois, et son retour inopiné est sans doute le pouvoir supérieur qui libérait l'enchanteresse à vous rendre la liberté, et qui a mis fin à vos plaisirs."

Cette aventure, loin de dissiper l'ennui du jeune voyageur, augmenta sa tristesse; elle avait à terre la pureté de ses pensées,

Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expéditions.

Navire Gibraltar, Baker, Havre, Perret et Charbonnet.
Navire Gen Pike, Towne, Havre, T Nicolet & Co.

Navire Casco, Choate, Havre, L H Gale.
Navire Delta, Stone, Liverpool, Taylor Grimshaw et Sloane.

Brick Adams, Bigby, Providence, L H Gale.
Brick Eunice, Stevenson, New-York, J W Zacharie & Co.

Brick Plata, Hills, Cowes, Capitaine.
Brick Thomas et William, McIntyre, Philadelphie, A Hodgejr.

Brick Eagle, Harris, Providence, Waterman et Burgess.

Goel. Velant, Curtis Matanze, S G Blanchard.
Goel. Nonplus, Bassett, Attakapas, Capitaine.

Goel. Gannon, Reuly, Mobile, Capitaine.
Goel. Moguelia, Ray, St. Marks, Capitaine.

Bateau Primera, Hosa, Havane, L M Gale.
Bateau de remorque Porpoise, des Passes, avec le navire Charles-Adams, goelette Night-of-Man, et sloop Victress. Rien en vue à la suite de ces sloops. Echoués sur la barre, navires C. Price et John Hale, barque Lady Douglas; à l'ancre en dedans, navire Vesta.

Navire Cha. Adams, Fales, Boston—au capt. Goel. Rights of Man, Texas—avec du coton. Sloop Victress, Wilkins, Attakapas, avec 50 bts sucre à L Millaudon.

Bateau à vapeur Paul Jones, Pall, Smithland—avec du coton.

Bateau à vapeur Caravan, Norton, Vicksburg, avec du coton—11 passagers.

ARRIVÉES.

Le soussigné devant s'absenter de ce pays pour quelques tems, prévient ceux à qui il peut devoir, de vouloir bien se présenter chez lui pour obtenir le payement de leurs comptes; comme aussi, ceux qui lui doivent de vouloir bien solder au plus bref délai leur créance.

BAPTISTE AZERETO.
15 Juin. Encogneur Esplanade et Levée.

ARROU ROOT & CASSE.
Arrou Root & Cassé de St-Domingue en débarquement de la goelette Franklin des Cayes, à vendre par D. S. BORDUZAT.
15 Juin. 104 Rue Royale.

GLACES.

Le soussigné à l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs de cette ville, qu'il vient d'ouvrir sa glacière rue de Chartres, entre St. Louis et Conti. On trouvera tous les jours dans son établissement, des glaces à tous les parfums, aux fruits d'Europe et des colonies, Punch à la Romaine, Sorbets de toute espèce &c., le tout confectionné par lui-même, et avec le plus grand soin.

Il prévient également le public, que les glaces que l'on débite sous son nom, dans les rues et dans les autres établissemens, ne sont pas de lui; les siennes ne se trouvent que chez lui, à l'adresse ci-dessus donnée.

13 Juin.—4 E. SERREAU.

El abajo firmado tiene el honor de avisar a las señoras y a los caballeros de esta ciudad que acaba de abrir su establecimiento de nieve, en la calle de Chartres, entre St. Luis y Conti. El público encontrará allí todos los dias, nieve compuesta con perfume de toda clase, frutas de Europa y de América, punche a la Romana, Sorbets de toda especie &c.

13 Junio.—4 E. SERREAU.

COUR DE DISTRICT.—Auguste Riffel va ses créanciers—En vertu d'un ordre de la dite cour, et à la requête de Nicolas Benoist, syndic provisoire des créanciers du dit débiteur insolvable, il sera rendu à l'encan publique, par P. A. Guilloite, le Jeudi 25 du courant, à midi précis, sur la levée, entre les rues Conti et St. Louis, à l'endroit destiné à ces objets, par le Conseil de Ville, 3 Voitures, 3 Cabriolets, 19 Chevaux et 4 Charrettes.—Conditions.—Toute somme au-dessous de \$100 comptant; de 100 et au-dessous de \$200, 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic. 13 ju.—3

AVIS.—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer contre la succession de feu Armand Dulour, sont invitées à se faire connaître et à présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, à J. B. Maureau, curateur de la succession.

11 Juin.—3 J. B. MAUREAU.

Le soussigné offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir:—

5 Douz. Pots confitures de Citrons.
5 do do do d'Icaoca.
2 do do do d'Ananas.
8 do do do de Dattes.
2 do do do de Gingembre.
2 do do do de Cédres.

1 do pots compte de Gouyave.
Gelée de Gouyave, Pâte de Gouyave et de Mameys. BERNARD TURPIN.
10 Juin. Encogneur des Rues Orléans et Royale.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le bureau du consulat des Etats-Unis Mexicains, est transporté rue Dauphine, No. 297, entre St. Philippe et Urulivins, dans la même maison où il était ci-devant. 13 Juin.

Cette semaine. GROS LOT. \$10,000. LOUERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs, 8ème. classe. Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Samedi 20 Juin 1829.

PROSPECTUS.

1 lot de \$ 10000 est \$ 10000
1 do do 4000 do do 4000
1 do do 2500 do do 2500
1 do do 1800 do do 1800
1 do do 1600 do do 1600
1 do do 1352 do do 1352
6 lots do 750 do do 4500
6 do do 550 do do 3300
6 do do 350 do do 2100
157 do do 50 do do 9360
780 do do 8 do do 6240
7800 do do 4 do do 31200

8760 Lots. 77952
S'adresser aux bureaux de

VENTES A L'ENCAN.

Par J. T. Baudou.

Il sera positivement vendu et sans réserve au café de Mr. Hewlett, Mardi 16 courant, à midi précis.

Quatre-vingt-deux TERRAINS, situés au faubourg de l'Annonciation. Le plus sera exposé au café de Mr. Hewlett. Les conditions sont un, deux, trois et quatre ans, avec billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait et final payement. 15 Juin.

Par J. T. Baudou.

Il sera exposé en vente, le 26 du courant, à 4 heures de l'après-midi, le fond d'une Boutique de comestible, dans la maison de feu Arnaud, rue de la Levée, No. 111.

Aussi, le lendemain à midi, devant la Banque, un Cheval et un Cabriolet, le tout pour clore un règlement. 10 Juin.

PAR F. DUTILLET.

Il sera rendu le 26 de Juin prochain, à midi, à la bourse Hewlett, par ordre de la Cour des Preuves de la paroisse St. Bernard, provenant de la succession de feu M. François Garic,

UNE MAISON située rue Bourbon, entre les rues Conti et Bienville, bâtie sur un Terrain de 40 pieds de face sur 50 pieds de profondeur, mesure française.

Conditions:—Un tiers comptant, un tiers à six mois, et un tiers à un an de terme, avec billets endossés à la satisfaction du juge de la paroisse St. Bernard, et hypothèque jusqu'à parfait payement.

L'acte de vente sera passé par M. J. Arnaud, not. pub., aux frais des acquéreurs. 29 Mai.

VENTE PAR LE MARSHAL.

A. Hodge contre A. Dvezac.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévot, j'exposerai en vente Mercredi, le 24 courant, à 4 heures, au Palais, divers meubles de maison et des vieux livres, tels que romans, historiettes. 15 Juin. Ls. DAUNOY—Marshal.

Vente par le Marshal.

Théodule Perin h. c. l. vs. Zami Lamotte h. c. l.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. F. Grima, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Jeudi, le 25 de Juin, au café de Hewlett, à midi, un Cheval baye et un Dray, saisis dans l'affaire ci-dessus. 15 Juin. Ls. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Baltazard Dusaus vs. Caleb Stringer.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. J. Bernoudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Lundi 15 de Juin 1829, à 4 heures après midi, sous le Principal, 1 Side board, 2 Tables, en arçon, 1 Glac, 5 Chaises, 1 Garde feu avec chaises, pinces, pelle &c.—Saisis dans l'affaire ci-dessus. 6 Juin. Ls. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

John Curtis vs. John Atbo.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Prévot, juge associé, j'exposerai en vente, Mercredi, le 18 courant, à 4 heures, au bureau du Marshal de Cité, No. 55, rue St. Anne, le fond d'une boutique de comestible consistant en liqueurs, barriques, sucre, caraffe &c.—Saisis dans l'affaire ci-dessus. 6 Juin. Ls. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Bowers, Osborn & Bowers vs. P. S. H. ablet.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Prévot, juge associé, j'exposerai en vente, Mercredi, le 17 courant, à 4 heures, en face du bureau du Mar-hal, No. 55 rue St. Anne, 1 Armoire, 2 Bureaux, 1 Garde-feu, pelle et pinçettes, 2 Miroirs, 1 Canapé, 1 Table à toilette, des chaises, 1 Table à manger, 1 Pendule, &c.—Saisis dans l'affaire ci-dessus. 6 Juin. Ls. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Le Maire, les Aldermen et les citoyens contre Ve. Suzenau.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. F. Grima, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Samedi 6 de Juin prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, encogneur des rues de Chartres et St. Louis, un lot de Terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans la rue St. Pierre, mesurant (plus ou moins) 45 pieds de face, et à peu près 193 de profondeur (mesure française); le plan, visé par le voyer de la ville, sera exposé au moment de la vente.—Ledit lot de terre, saisi dans l'affaire ci-dessus. 6 Mai. Ls. DAUNOY—Marshal.

Glaces et Sorbets.

AVIS.—Au Café Louisianais, encogneur des rues d'Orléans et Bourbon, on servira, à commencer de Dimanche prochain, 7 courant, des Glaces et Sorbets (de différentes qualités, et faits avec le plus grand soin) dans la salle haute, dont l'entrée, indépendante de celle du café, est à côté de la salle de billard. Les personnes qui désireront des cabinets séparés, en trouveront de fort élégants et ornés avec goût. La table d'hôte établie dans cette maison continuera, comme par le passé, à être servie à trois heures précises, indépendamment des services particuliers qui se font dans les cabinets (en haut et en bas) pour les personnes qui les demandent. L'expérience qu'on a pu faire de la manière dont on est traité dans cette maison en tout, est sans contredit sa meilleure recommandation. ceux qui la dirigent s'efforceront toujours de maintenir la réputation qu'elle a acquise en satisfaisant le public et les personnes qui la fréquentent. 4 Juin

Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, 8 Juin 1829.—Présent Phos. James Pitot.—(Pour un répit.)

Philip S. Hamblet contre ses créanciers.

SUR l'enregistrement de la pétition et autres documents dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu dans l'étude de Mr. W. V. Lewis, notaire public, le 22 de Juin, à l'effet de débiter sur les affaires du pétitionnaire. En attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues. Je certifie ce qui est ci-dessus. 9 Juin. Th. S. KENNEDY, greffier